

Département de  
Loire-AtlantiqueArrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quinze novembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, BEAUREPAIRE, ALLANIC, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

9 novembre 2023

A l'exception de : Madame CHUPIN et Madame MANENT.  
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du  
Conseil Municipal

15 NOVEMBRE 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 29

Votants ----- 31

**14/ CLASSES DE DECOUVERTE – BUDGET POUR L'ANNEE SCOLAIRE  
2023/2024 – REPARTITION PAR ECOLE – AFFECTATION**

RAPPORTEUR : Madame TESSON, adjointe au Maire

**EXPOSE :**

De manière volontariste, dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Pornichet a fait le choix depuis plusieurs années d'affecter aux écoles de la Commune des crédits pour leur permettre d'organiser des classes de découverte et des sorties pédagogiques.

Ces crédits sont également destinés à permettre aux écoles de financer leurs transports pour les rencontres sportives entre écoles, pour les visites des CM2 dans les collèges, ...

Les crédits sont répartis en fonction du nombre d'élèves pornichétins dans les écoles.

L'enveloppe globale pour l'année scolaire 2023/2024 est de 35 270 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de répartir ce montant de la façon suivante :

Ecole	Effectifs totaux	Effectifs pornichétins	Montant en euros
Le Pouligou	335	321	13 319
Saint Jean	250	141	5 851
Sainte Germaine	111	101	4 191
Gambetta	299	287	11 909

**DELIBERATION :**

⇒ Vu la délibération n°98.11.11 en date du 5 novembre 1998 instaurant le principe,  
⇒ Vu l'avis de la Commission familles et solidarités en date du 8 novembre 2023,

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

20 NOV. 2023

Publié le :

20 NOV. 2023

Certifié exact  
Le Maire,Jean-Claude  
PELLETEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

**DECISION :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Affecte aux écoles une enveloppe pour les classes de découverte et les sorties pédagogiques en fonction du nombre d'élèves conformément au tableau ci-dessous :

Ecole	Effectifs totaux	Effectifs pornichétins	Montant en euros
Le Pouligou	335	321	13 319
Saint Jean	250	141	5 851
Sainte Germaine	111	101	4 191
Gambetta	299	287	11 909

- Précise que les crédits nécessaires sont et seront inscrits aux budgets correspondants sous réserve de leurs adoptions au budget 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Nicole DESSAUVAGES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB\_23\_11\_14**  
Objet : **14. Classes de découverte – Budget pour l'année scolaire 2023/2024 – Répartition par**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-11-15 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 8.1.5 - autres  
Identifiant unique : 044-214401325-20231115-DELIB\_23\_11\_14-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20231115-DELIB_23_11_14-DE-1-1_0.xml	text/xml	979 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 14_Classes découverte 2023-2024.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231115-DELIB_23_11_14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	122.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 novembre 2023 à 14h44min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 novembre 2023 à 14h44min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2023 à 14h44min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2023 à 14h45min08s	Reçu par le MI le 2023-11-20